



CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CLEMENT-LES-PLACES

PROCES-VERBAL

Séance du 12 décembre 2023

Date de convocation du Conseil Municipal : 07 décembre 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 15

Présidente : Madame Patricia BLEIN, Maire

Secrétaire élue : Madame Florence DEJOIN

Étaient présents : Mme BLEIN Patricia – Mr COLLOMB Denis - Mr BLEIN Gilbert - Mme DEJOIN Florence – Mr PETIT Frédéric - Mme RIVOLLIER Jeanine – Mr SANCHEZ Sylvain - Mr DUPEUBLE Philippe – Mr BLEIN Gabriel - Mme SEVE Odile - Mme GEY Pascale – Mr BERGER Maxime - Mr FOL Daniel – Mme TAGLIAZZUCHI Emilie -

Absents excusés : Mme CHALANDON Bernadette (POUVOIR à Mr BLEIN Gilbert) –

**Approuvé à l'unanimité des membres présents le procès-verbal
de la séance du conseil municipal du 07 novembre 2023.**

1- Approbation des modifications à apporter aux statuts du Syndicat Mixte des Eaux des Monts du Lyonnais et de la basse vallée du Gier

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal la délibération du 17 novembre 2023 prise par le Comité du Syndicat Mixte des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier acceptant les modifications à apporter aux statuts du Syndicat.

Elle expose les différentes modifications à apporter aux statuts actuels :

Article 1 : Composition et dénomination

Le Syndicat mixte des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier ci-après désigné "le syndicat", est constitué des communes suivantes :

POUR LE DEPARTEMENT DU RHONE

34 COMMUNES : AVEIZE, BEAUVALLON, BESSEY, BIBOST, BRULLIOLES, BRUSSIEU, CHABANIERE, CHAMBOST-LONGESSAIGNE, CHAUSSAN, COISE, DUERNE, GREZIEU-LE-MARCHE, HAUTE-RIVOIRE, LA-CHAPELLE-SUR-COISE, LARAJASSE, LES HALLES,

LONGESSAIGNE, MEYS, MONTROMANT, MONTROTTIER, POMEYS, RIVERIE, RONTALON, SAINT-ANDRE-LA-COTE, SAINT-CLEMENT-LES-PLACES, SAINT-GENIS-L'ARGENTIERE, SAINT-JULIEN-SUR-BIBOST, SAINT-LAURENT DE CHAMOUSSET, SAINT-MARTIN-EN-HAUT, SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE, SAINTE-CATHERINE, SAINTE FOY L'ARGENTIERE, SOUZY, VILLECHENEVE.

✓ **Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien** (en représentation-substitution de la commune d'Affoux)

✓ **Vienne Condrieu Agglo** (en représentation-substitution des communes de Ampuis, Condrieu, Echallas, Les Haies, Loire-sur-Rhône, Longes, Saint-Cyr-sur-Le-Rhône, Saint-Romain-en-Gal, Saint-Romain-en-Gier, Trèves, Tupins-et-Semons).

POUR LE DEPARTEMENT DE LA LOIRE

✓ **24 Communes** : Bussières, Chatelus, Chevières, Civens, Cottance, Essertines-en-Donzy, Jas, Maringes, Montchal, Néronde, Panissières, Pouilly-les-Feurs, Rozier-en-Donzy, Saint-Barthélémy-Lestra, Saint-Cyr-les-Vignes, Saint-Denis-sur-Coise, Saint-Martin-Lestra, Saint-Médard-en-Forez, Sainte-Agathe-en-Donzy, Salt-en-Donzy, Salvizinet, Valeille, Violay, Virigneux.

✓ **Saint-Etienne Métropole** (en représentation-substitution des communes de Dargoire, Saint-Christo en Jarez, Saint-Romain en Jarez, Tartaras et Valfleury)

Article 4 : Siège

Le siège du Syndicat est situé « 315 rue des Frênes », à Pomeys 69590.

Article 6 : Comité Syndical

Le syndicat est administré par un comité de délégués élus par les collectivités adhérentes dans les conditions prévues par le code général des collectivités territoriales, et par les dispositions ci-après :

- ✓ Le comité syndical comporte deux délégués titulaires et un délégué suppléant par commune membre.
 - ✓ Les communes suivantes desservies partiellement par le réseau du syndicat et qui comportent moins de 400 abonnés, sont représentées au comité syndical par un délégué titulaire et un délégué suppléant (Chaussan, Rontalon).
 - ✓ En application de l'article L.5711-3 du CGCT, lorsqu'un EPCI se substitue à tout ou partie de ses communes membres au sein d'un syndicat, cet établissement est représenté par un nombre de délégués égal au nombre de délégués dont disposaient les communes avant la substitution.
 - ✓ En application de ces dispositions les EPCI sont représentés comme suit :
 - Saint-Etienne Métropole : dix délégués titulaires et cinq délégués suppléants.
 - La Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien : deux délégués titulaires et un délégué suppléant.
 - Vienne Condrieu Agglo : 16 délégués titulaires et 11 délégués suppléants
- Le délégué suppléant peut suppléer l'un ou l'autre des deux délégués titulaires de la commune ou de l'EPCI qu'il représente

Madame le Maire propose à l'assemblée d'approuver cette modification envisagée par le Comité Syndical.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la délibération du Comité du Syndicat Mixte des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier, en date du 17 novembre 2023 :

- **APPROUVE** la modification des statuts du Syndicat conformément à la délibération du Comité Syndical du 17 novembre 2023.
- **SOUMET** au visa de dépôt en Préfecture, la présente délibération.

2- **Approbation de la convention cadre relative à l'offre d'ingénierie publique aux communes et EPCI dans le cadre de l'Agence Technique Départementale**

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet de convention cadre relative à l'offre d'ingénierie publique aux communes et EPCI dans le cadre de l'Agence Technique Départementale.

Cette convention a pour objet de préciser les modalités administratives et financières des services d'assistance technique proposées par le Département du Rhône

Le conseil municipal est invité à délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

- Approuve la convention cadre relative à l'offre d'ingénierie publique aux communes et EPCI dans le cadre de l'Agence Technique Départementale proposée par le Département du Rhône.
- Donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer ces documents.

3- **Participation définitive aux charges de fonctionnement des communes membres du SIVOS du Collège de SAINTE-FOY-L'ARGENTIERE**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la part aux charges du Syndicat incombant à notre collectivité s'élève pour 2024 à 392.75 euros.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Décide de budgétiser la totalité de la participation au Syndicat et de l'inscrire en dépense au budget primitif de l'exercice 2024 à l'article 65548.

4- **Fixation du tarif de location des bancs communaux – Exercice 2024**

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Fixe le tarif de location des bancs communaux à 4 euros (par 2) pour l'exercice 2024.

Comptes-rendus des commissions communales :

- Compte-rendu formulé par Monsieur Gilbert BLEIN :

La commission « Voirie » s'est réunie pour faire le point sur les travaux de réfection des chemins à réaliser sur l'exercice 2024 en partenariat avec la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais. Les chemins suivants pourraient être retenus : « Chemin des Myrtilles » - « Chemin des Alouettes » et le « Chemin du Paron » sur 30 ou 40 mètres. L'enveloppe attribuée par la CCMDL en 2023 n'a pas été consommée et sera conservée sur l'exercice 2024. Le choix sera fait en fonction des estimations reçues.

Des travaux de réfection du « Chemin du Moulin » ont été réalisés par l'entreprise ROUX Florian pour un montant de 4 742.66 euros TTC.

Les travaux de curage des fossés seront effectués en début d'année 2024.

Les brigades vertes ne seront pas retenues en 2024. Ce sera l'entreprise NOTIN de Longessaigne qui assurera les travaux d'entretien des chemins.

- Compte-rendu formulé par Madame Florence DEJOIN :

Les associations de la commune en particulier le Café Associatif, la Fanfare L'Etoile, la MJ et K DANSE ont organisé le 8 décembre, nous les remercions pour leur implication et pour l'animation de notre village.

- Compte-rendu formulé par Monsieur Frédéric PETIT :

Le cyclo des Monts aura lieu le samedi 15 juin 2024. Il ne traversera pas le village de Saint-Clément en 2024.

Des projets de création de Maisons d'Assistantes Maternelles sont en cours d'ici l'horizon 2024.

Une réunion du SIVOS s'est tenue le 20 novembre à la Mairie de SAINTE-FOY-L'ARGENTIERE. Madame Céline MICHEL-BERTHE, Principale du Collège, présente les différents projets programmés au Collège comme :

- La mise en œuvre du programme de lutte contre le harcèlement au Collège. Le programme PHARE est un plan global de prévention et de traitement des situations de harcèlement
- Ouvrir sur l'international en intégrant le consortium « Erasmus Plus » (Allemagne, Espagne, Suède)

Une formation obligatoire pour obtenir le permis d'exploiter la licence 4 se tient en Visio du 11 au 13 décembre. Une translation de la licence vers la salle d'animation sera demandée dès réception du permis d'exploiter.

- Compte-rendu formulé par Madame Pascale GEY :

Une réunion de la commission culturelle s'est tenue le 06 novembre à Saint-Laurent-de- Chamousset :

- Présentation des 4 projets déployés dans le cadre de la programmation culturelle 2023-2024 :
 - Les Monts rêvent
 - Les voltigeurs de Gy

- Vélo-Musique
- Sillons XXL

- Bilan des spectacles vivants :

En 2022, deux spectacles vivants ont été proposés aux écoles primaires du territoire. Pour le cycle 1 « Le Bateau » de la Compagnie Rêveries mobiles.

En 2023, également deux spectacles, pour le cycle 1 « Accord caboche » de la Compagnie Haut les mains et « Marcellin Cailloux » de la compagnie les ateliers du capricorne.

Cette organisation des spectacles vivants est déléguée à la FABRIK mais il s'agit bien d'une action de la CCMDL.

- Retour sur le comité consultatif du 07 octobre 2023 :

Le 07 octobre a eu lieu la journée temps fort du comité consultatif. La journée a permis de créer de nombreuses rencontres entre des personnes issues d'horizons différents.

- Point sur le réseau des médiathèques :

- Concours photographie
- Renouvellement des conventions du réseau

- Convention sur les écoles de musique :

La CCMDL conventionne avec deux écoles de musique : le décaphone et Raconte-moi une chanson

- Soutien à Festifurie's pour l'édition 2024 :

Le festival aura lieu les 05 et 06 juillet 2024. La commission de la CCMDL donne son accord de principe suite à la demande de soutien.

- **Compte-rendu formulé par Odile SEVE et Denis COLLOMB :**

Les membres du Comité Syndical du SIEMLY se sont réunis le 17 novembre à GREZIEU-LE-MARCHE.

Différents points ont été abordés :

- Rapport d'activité du Syndicat : Un état des travaux en cours est présenté
- Modification des statuts du Syndicat : Le siège du Syndicat est situé désormais 315, Rue de Frênes à POMEYS
- Programmation modificative 2023 : Proposition d'inscrire 40 000 euros HT de crédits supplémentaires afin de lancer une étude sur la réhabilitation des stations de pompage.
- Approbation de décisions modificatives

- Fixation du prix de l'eau pour 2024
- Bilan de l'aide exceptionnelle accordée par le Syndicat aux éleveurs : une aide exceptionnelle est accordée aux éleveurs suite à la sécheresse de l'été 2022.
- **Compte-rendu formulé par Odile SEVE : En attente compte-rendu commission déchets**

Une réunion de la commission « Déchets » a eu lieu le 06 décembre à CHATELUS.

Un marché sera passé avec l'Entreprise SUEZ pour louer un camion grue neuf de 380 chevaux. Le chauffeur devra obtenir le CACES. La location se fera sur 36 mois. Le coût mensuel s'élève à 6 300 euros HT avec entretien hors assurances.

Concernant les colonnes à déchets, un marché est lancé pour les colonnes à déchets aériennes et semi-enterrées. La matière de conception de ces équipements sera le minéral. La commune doit déclencher sa propre commande.

Les objectifs :

- Supprimer le porte à porte
- Déployer les points d'apports volontaires

Il y aura 3 secteurs géographiques, Saint-Clément sera positionné en secteur 3. Au total se seront 557 colonnes sur les trois secteurs soit un coût total de 724 000 euros HT.

Concernant les badges d'accès à la déchetterie, à ce jour, il y en a environ 7000 réalisés.

Au 1^{er} avril 2024, les tournées vont être remodelées et des tablettes mise en place dans les camions pour les chauffeurs.

En déchetterie, il est prévu la mise en place d'une benne supplémentaire pour les mobiliers de jardin en plastique, les tondeuses, débroussailleuses etc... qui ne seront plus acceptés dans le tout-venant.

Madame PECILE quittera prochainement le service « Déchets » de la CCMDL, elle sera remplacée par Mr MARICHE Axel.

Questions diverses :

- L'association 1000 cafés, organisme de soutien aux communes pour la réouverture des cafés et restaurants a présenté son activité et ses possibilités de venir en aide dans la recherche et la mise en place d'un gérant à l'auberge.
- Un point est fait au sujet des travaux d'aménagement de l'auberge du village. Les travaux de maçonnerie – charpente et façades devraient être réalisés à partir de mars 2024. Les autres corps de métier interviendront ensuite.
- A l'occasion du congrès des Maires qui s'est tenu dans le Rhône le 05 octobre, une proposition d'accompagnement des élus à mi-mandat est faite par le groupe EXPERTISS. La fondatrice de ce groupe se rendra à la séance du conseil municipal du 16 janvier afin de présenter la prestation.

- Il est rappelé la cérémonie des vœux de la municipalité le dimanche 07 janvier avec cette année la présentation et photographies à partir de 10H30 des bébés nés en 2022 et 2023.
- La distribution des sacs poubelles aura lieu dans la salle du foyer rural les 05, 06 et 12 janvier 2024.
- Il a été décidé de mettre à disposition un emplacement à proximité de la salle d'animation pour récupérer les sapins de Noël.
- Les colis de Noël seront distribués aux aînés ayant 75 ans et plus le samedi 16 décembre 2023.
- La commission Village est remerciée pour avoir préparé et installé les décorations dans la commune à l'occasion des fêtes de fin d'année.
- La Revol du Comice des 4 cantons aura lieu le 10 février 2024 à la salle polyvalente de SAINT-LAURENT-DE-CHAMOUSSET.
- Les deux prochaines séances du Conseil Municipal auront lieu les 16 janvier et 13 février 2024.

Le Maire,



Patricia BLEIN

La Secrétaire,



Florence DEJOIN